



Réf. Farde e-Assemblées : 2550198

N° OJ : 78

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Asbl "Micrografik".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant le Plan vélo de la Ville de Bruxelles ;

Considérant les objectifs du plan de mobilité Good Move ;

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir le vélo dans tous les quartiers de la Ville auprès de tous les publics ;

Considérant les initiatives vélo qui ont émergé ces dernières années à Laeken ;

Vu la demande de MICROGRAFIK A.S.B.L. d'un subside de 3.000,00 EUR pour l'organisation de la grande Kidical Mass le 10 septembre 2023 dans le centre de Bruxelles ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :

Le principe d'octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'A.S.B.L. MICROGRAFIK pour l'organisation de la grande Kidical Mass le 10 septembre 2023 dans le centre de Bruxelles est adopté.- Article 41006/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 :

La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :

Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

[Demande de subside \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)